

LE TEMPS

Fiscalité Mardi 3 février 2009

L'UE veut abolir le secret bancaire

Par François Pilet

La Commission européenne désire améliorer le système d'entraide. Le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique sont les premiers visés

Le commissaire européen chargé de la Fiscalité et des douanes, le Hongrois Laszlo Kovacs, a présenté lundi les détails d'une nouvelle directive visant à «abolir le secret bancaire dans les relations entre autorités fiscales» des pays membres. La directive vise en premier lieu le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique. «Il s'agit d'un premier pas vers la suppression du secret bancaire», a dit Laszlo Kovacs lors de la présentation du texte.

Selon cette proposition, un pays appliquant le secret bancaire ne pourra plus refuser de fournir des informations concernant le contribuable d'un autre état au motif que celles-ci sont détenues par une banque ou une institution financière. «Il est inacceptable que le secret bancaire en vigueur dans un pays puisse constituer un obstacle à l'établissement correct de l'impôt par les autorités fiscales d'un autre état membre», a fait valoir Laszlo Kovacs hier dans un communiqué. Les Etats membres pourront toutefois continuer de pratiquer le secret bancaire pour leurs propres résidents.

Pression sur des «pays tiers»

A l'heure actuelle, seuls 5% des montants réclamés par des demandes d'entraide au sein de l'Union sont effectivement récupérés. Outre cet échange facilité d'information, la proposition prévoit d'autoriser les fonctionnaires d'un pays à participer activement à des enquêtes sur le territoire d'un autre état.

La Commission estime que l'application d'une telle mesure au sein de l'Union renforcera sa position lors de négociations avec des pays non membres. «Actuellement, certains paradis fiscaux ont beau jeu de répondre que nous n'appliquons pas de telles règles entre nous», a indiqué Laszlo Kovacs. Il y a quelques mois, le Liechtenstein avait refusé d'étendre ses accords d'entraide avec l'UE, sous prétexte que le Luxembourg et l'Autriche maintenaient leur secret bancaire.

Ce même argument est souvent évoqué en Suisse. Des accords d'entraide ont été signés sur une base bilatérale avec la plupart des Etats européens, mais l'autorité fiscale helvétique ne peut lever le secret bancaire que dans les cas avérés de fraude fiscale.

Pour entrer en vigueur, la directive devra être soutenue par l'ensemble des 27 pays membres. «Nous trouverons une majorité et les deux ou trois pays qui s'y opposent abandonneront tôt ou tard», a confié Laszlo Kovacs à l'agence Reuters. Selon lui, la proposition devrait être adoptée dans moins d'un an.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA